Cee
FRC
3011

DÉTAIL

DE CE QUI S'EST PASSÉ

A GRENOBLE,

A L'ARRIVÉE DE M. DE VAUX,

MARÉCHAL DE FRANCE.

DU 19 JUILLET 1788.

M. le Maréchal de *Vaux* arriva à Grenoble le 14 de ce mois, à cinq heures du soir.

Il fut salué de douze coups de canons, en sa qualité de MARÉCHAL DE FRANCE.

Le Régiment d'*Auſtraſie* lui envoya, ſur le champ, une garde d'honneur; il la renvoya, après l'avoir inſpectée : il reçut, le même jour, la viſite du Corps de Ville, & le lendemain il reçut celle de tous les Corps. Le même jour, 14, trois cents Artilleurs, venus de Valence, étoient arrivés à ſept heures du matin; ils avoient établis quatre pieces de campagne ſur la place Grenette, & d'autres ſur les principales portes de la Ville, & devant les poſtes des Troupes.

Monſieur le Maréchal de *Vaux* eſt logé à l'Hôtel du Gouvernement, avec M. le Duc de *Clermont-Tonnerre*, qui a été prié de ne pas s'éloigner. M. le Maréchal de *Vaux* a témoigné hautement ſon deſir de remplir ſa nouvelle miſſion d'une maniere ſatisfaiſante pour la Province; mais il a

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

notifié, ainſi que l'avoit déja fait M. le Duc de *Clermont-Tonnerre*, que Sa Majeſté ne permettoit pas que l'aſſemblée des Députés des trois Ordres de toutes les Communautés de la Province, convoquée pour le 21, eût lieu.

L'appareil militaire qui eſt déployé, les raiſonnemens que M. le Maréchal de *Vaux*, ſecondé par tous les Chefs des Régimens, emploit, & les intentions bienfaiſantes du Roi, qui s'annoncent par pluſieurs actes d'adminiſtration, & par la promeſſe formelle de maintenir les priviléges des Provinces, diſſuaderont, peut-être les habitans du Dauphiné, du deſſein de tenir cette Aſſemblée, & les troubles ſeront alors regardés comme appaiſés, parce qu'il ne s'agiroit plus, de la part des Citoyens, que d'établir leurs droits & prétentions, & de

la part du Gouvernement, que de faire droit sur leurs demandes.

M. de *Marcieux*, Conseiller au Parlement, vient d'être appellé à la Cour.